



À CONSERVER

Jeunes • FGA • FP

Affectations

12-04-2024 / mj

PROCESSUS D’AFFECTATION 2024-2025

DATE	DESCRIPTION	CLAUSES
1 ^{er} avril 2024 avant 9 h 00	<p>DATE LIMITE pour faire une demande de retraite progressive, de congé sans traitement à temps plein ou de congé mi-temps / mi-traitement, lesquelles ne peuvent être annulées ou prendre fin sans l'accord du Centre de services scolaire.</p> <p>Le formulaire de demande, avec les signatures nécessaires, doit être numérisé et envoyé par courriel aux services des ressources humaines (SRH) au : rh-enseignant@csspi.gouv.qc.ca.</p>	5-21.05 E.N. 5-15.02 5-15.07
22 au 26 avril 2024	<p>Affichage de la liste des postes disponibles aux deux nouvelles écoles secondaires des secteurs Roger-Rousseau et Montréal-Nord.</p> <p>Les SRH placeront une copie de ces postes sur le portail employé.</p>	Entente 2324-E033
25 avril 2024	<p>DATE LIMITE pour établir les besoins d'effectifs enseignant(e)s à temps plein par champ pour les secteurs jeunes et adultes en considérant les retraites, les démissions ainsi que ceux ayant obtenu pour toute l'année scolaire suivante un congé à temps plein qui ne peut être annulé ou prendre fin sans l'accord du Centre de services scolaire.</p>	5-3.14 5-3.16 D) E.N.
26 avril 2024 avant 16 h 00	<p>DATE LIMITE pour l'enseignant(e) au secondaire pour demander une mutation libre spécifique au processus d'affectation des écoles secondaires secteur Roger-Rousseau et secteur Montréal-Nord.</p> <p>La demande devra être envoyée aux services des ressources humaines, par courriel au : rh-enseignant@csspi.gouv.qc.ca.</p>	Entente 2324-E033
30 avril 2024 à 16 h 30	<p>Séance d'affectation extraordinaire virtuelle pour les deux nouvelles écoles secondaires des secteurs Roger-Rousseau et Montréal-Nord.</p>	Entente 2324-E033
13 mai 2024	<p>DATE LIMITE pour faire parvenir un avis d'intention, par courrier recommandé, aux enseignant(e)s susceptibles d'être non rengagé(e)s.</p>	5-8.03
Avant le 15 mai 2024	<p>Affichage dans les écoles et dans les centres de la liste des champs et des spécialités où il y a des surplus.</p>	5-15.03
15 mai 2024	<p>DATE LIMITE pour demander une reconnaissance de discipline en adaptation scolaire.</p>	
	<p>DATE LIMITE pour soumettre les documents démontrant l'atteinte des critères d'accès aux listes de priorité pour les enseignant(e)s de la formation générale des jeunes.</p>	5-1.14.1

DATE	DESCRIPTION	CLAUSES
18 mai 2024	Décision de la Direction générale du CSSPI concernant les mises en disponibilité et les non-renforcements.	5-8.06
Au plus tard le 20 mai 2024	Formation générale des jeunes: répartition des fonctions et responsabilités entre les enseignant(e)s d'une école.	5-3.21 B)
20 mai 2024 avant 16 h 00	DATE LIMITE pour l'enseignant(e) d'école primaire ou secondaire pour demander un désistement, une mutation libre ou un changement de champ. La demande devra être envoyée aux services des ressources humaines, par courriel au : rh-enseignant@csspi.gouv.qc.ca .	5-3.17.02 A) 5-3.17.03 B)
27 au 30 mai 2024	ÉCOLES À VOCATION PARTICULIÈRE Rencontre d'information non conditionnelle à l'obtention d'un poste ou d'un remplacement : - Le 27 mai 2024, à 16h30 à l'école Jules-Verne (pour les écoles Jules-Verne et Félix-Leclerc). Rencontres d'information conditionnelles à l'obtention d'un poste ou d'un remplacement : - Le 28 mai 2024, à 16 h 30 à l'école Wilfrid-Pelletier (pour les champs 2 à 7 des écoles Wilfrid-Pelletier et Pierre-de-Coubertin); - Le 29 mai 2024, à 16 h 30 à l'école Albatros (pour tous les champs). <i>Les inscriptions se font sur place lors de la rencontre.</i>	
30 mai 2024 avant 16 h 00	DATE LIMITE pour l'enseignant(e) susceptible d'être inscrit(e) à la liste de priorité du champ 1 (adaptation scolaire) qui désire choisir un contrat à temps partiel dans une autre discipline que celle dans laquelle il serait inscrit. L'enseignant(e) devra aviser les SRH par courriel au : rh-enseignant@csspi.gouv.qc.ca . DATE LIMITE pour l'enseignant(e) susceptible d'être inscrit(e) à la liste de priorité du champ 2 (préscolaire) ou 3 (primaire) qui désire choisir un contrat à temps partiel dans l'autre champ que celui dans lequel il serait inscrit. L'enseignant(e) devra aviser les SRH par courriel au : rh-enseignant@csspi.gouv.qc.ca .	5-1.14.2 C)
30 mai 2024	Affichage des enseignant(e)s convoqué(e)s à la séance d'affectation virtuelle du 3 juin 2024 et de la liste des postes disponibles (Rhe_liste 04b et Rhe_liste 12) dans chaque école primaire et secondaire.	5-3.17.02
	Convocation, par Campaign monitor, des enseignant(e)s concerné(e)s pour la séance d'affectation virtuelle du 3 juin 2024.	5-3.17.03 A)
31 mai 2024	DATE LIMITE pour envoyer les avis de mise en disponibilité ou de non-renforcement, pour surplus, par courrier recommandé .	5-3.18 C) 5-8.06
31 mai 2024 avant 16 h 00	DATE LIMITE pour demander un congé sans traitement à temps partiel ou un congé à traitement différé. La demande devra être envoyée aux services des ressources humaines, par courriel au : rh-enseignant@csspi.gouv.qc.ca .	5-15.18 E.N. 5-17.00 E.N. Annexe XIII E.N.

DATE	DESCRIPTION	CLAUSES
31 mai 2024 avant 16 h 00	DATE LIMITE pour l'enseignant(e) d'un champ ou d'une spécialité où il y a excédent, pour demander un congé sans traitement pour l'année entière. La demande devra être envoyée aux services des ressources humaines, par courriel au : rh-enseignant@csspi.gouv.qc.ca	5-15.03
3 juin 2024 à 16 h 30	Séance d'affectation virtuelle des enseignant(e)s des champs 3101 à 3119, 3122 et 3132 du secteur jeunes qui ont été versé(e)s dans le bassin d'affectation et de désistement.	5-3.17.03 A)
4 juin 2024	Affichage des postes et détails pour la mutation libre dans chaque école primaire et secondaire. Les SRH placeront une copie de cette liste sur le portail employé.	5-3.17.03 B) 1)
6 juin 2024 à 16 h 30	Séance d'affectation virtuelle des enseignant(e)s pour le comblement des postes laissés vacants, mutation libre (postes libérés lors de la séance d'affectation du 3 juin 2023).	5-3.17.03 B) 1)
7 juin 2024	Le Centre de services communique avec les enseignant(e)s dont la demande de changement de champ a été acceptée afin de leur offrir un poste parmi les postes restants à la suite de la séance des mutations libres.	5-3.17.03 B) 2)
10 juin 2024	Affichage des listes de priorité du secteur jeunes dans chaque école primaire et secondaire. Les SRH placeront une copie de cette liste sur le portail employé.	5-1.14.1
Au plus tard le 15 juin 2024	Formation professionnelle (FP) : répartition des fonctions et responsabilités entre les enseignant(e)s d'un centre.	13-7.25 B)
17 juin 2024	Affichage de la liste des postes et des contrats à temps partiel disponibles à la séance d'affectation virtuelle du 18 juin 2024 dans les établissements. Les SRH placeront une copie de ces listes sur le portail employé.	5-1.14.2
18 juin 2024 à 14 h 00	Séance d'affectation virtuelle pour les candidat(e)s des listes verte et rose - convocation par champ (sauf champ accueil – 3120).	5-3.17.03 B) 2) 5-3.20 E.N. 5-1.14.2 A)
30 juin 2024 avant 16 h 00	DATE LIMITE pour l'enseignant(e) concerné(e), pour demander un droit de retour, s'il y a une ouverture de classe avant le 1 ^{er} jour de classe (rentrée des élèves).	5-3.17.07
14 août 2024	Convocation, par Campaign monitor, des enseignant(e)s de la formation générale des adultes , sur la liste prioritaire.	11-2.05.5 A)
19 août 2024	Convocation, par Campaign monitor, des enseignant(e)s en accueil (champ 3120) qui sont en surplus dans leur école.	5-3.17.03 A)

DATE	DESCRIPTION	CLAUSES
Au plus tard le 20 août 2024 avant 10 h 00	Formation générale des jeunes : répartition des fonctions et responsabilités entre les enseignant(e)s en accueil (champ 3120).	5-3.21 B)
20 août 2024 à 10 h 00	Séance d'affectation virtuelle des enseignant(e)s de la formation générale des adultes .	5-3.21 B)
20 août 2024 avant 16 h 00	DATE LIMITE pour l'enseignant(e) en accueil (champ 3120) qui demande un désistement ou une mutation libre. La demande devra être envoyée aux services des ressources humaines, par courriel au : rh-enseignant@csspi.gouv.qc.ca .	5-3.17.02 B) 5-3.17.03 B)
21 août 2024 à 11 h 00	Séance d'affectation virtuelle des enseignant(e)s réguliers en accueil (champ 3120) .	5-3.17.03 A)
Au plus tard le 26 août 2024	Formation générale des adultes (FGA) : répartition des fonctions et responsabilités entre les enseignant(e)s d'un centre.	11-7.14 D)
20 septembre 2024	DATE LIMITE pour les enseignant(e)s en accueil (champ 3120) pour faire une demande de retour à l'école d'origine.	
3 décembre 2024 à 16 h 30	Mini-séance d'affectation virtuelle pour l'attribution des nouveaux postes réguliers disponibles <u>depuis</u> la séance d'affectation des enseignant(e)s de la liste de priorité du 19 juin 2024. À confirmer, sous réserve du nombre de postes à offrir.	5-3.17.03 A)

Source : Communiqué du CSSPI paru le 12 avril 2024.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions. En cas de besoin, une formation à ce sujet peut vous être offerte sur demande.

Pour les modèles de lettres ou toute autre information, consultez notre site Web au www.sepi.qc.ca, à la section *Dossiers / Affectations*.